

LE **Jacobin**

Novembre 2015 | Vol. 13 N° 9



LE BULLETIN D'INFORMATION DE SAINT-JACQUES

Une fête des bénévoles sous le thème de *l'harmonie!*

Détails en page 15



7-8
NOVEMBRE
pour les
SCOUTS

Bouteille-o-thon des scouts Détails en page 14



Téléchargez
gratuitement
l'application
mobile.

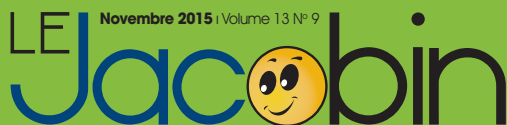


Aimez-nous sur

facebook

www.st-jacques.org

SOMMAIRE



Novembre 2015 | Volume 13 N° 9

Le conseil municipal

- Bilan des décisions 3-4
- Situation financière pour l'année 2015 5
- Les principaux projets réalisés en 2015 6

Urbanisme et réglementation

- Avis public 7-8
- Rappel: Neige et glace 8

Service de sécurité incendie

- Les appareils de chauffage d'appoint 9-10
- Le chauffage au bois 11-12

Loisirs et culture

- Le Skate Park est ouvert au parc Aimé-Piette 13
- Conte et comptine avec Éveline 13
- Les scouts 14
- La fête des bénévoles 15

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

- Passion lecture 16
- Semaine des bibliothèques publiques du Québec 16
- Soirée coup de cœur 16
- Tirage de Noël 16
- Horaire régulier 16

Des nouvelles de vos organismes

- Activités du Club Fadoq 17
- Horeb Saint-Jacques 18
- Chevaliers de Colomb 18
- Comptoir vestimentaire 18
- SOL 19
- Les Petits Pas Jacadiens 19

Information Saint-Jacques

- Cueillette des objets encombrants 20
- Cueillette des feuilles et du gazon 20
- Matières organiques : réduction de la fréquence des collectes 20
- Stationnement en hiver 20

Page couverture	Une fête des bénévoles sous le thème de l'harmonie Bouteille-o-thon des scouts
Réalisation	Municipalité de Saint-Jacques
Graphisme et impression	Jenny Garguilo conception graphique Imprimerie Pinard
Distribution	Postes Canada
Parution	Le bulletin Le Jacobin est publié 10 fois l'an.
Tirage	1 850 exemplaires

ISSN : 1708-2994

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada

PROCHAINES SÉANCES 2 novembre - 7 décembre à 19 h

Toute demande au conseil devant être inscrite à l'ordre du jour doit parvenir à la directrice générale au moins une semaine avant la tenue de la séance.

Municipalité de Saint-Jacques

16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
Téléphone : 450 839-3671 • Télécopieur : 450 839-2387
info@st-jacques.org • www.st-jacques.org

Horaire: Lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h

Service téléphonique d'urgence

Après les heures de bureau pour
bris d'aqueduc, fuite d'eau, etc.
Tél. : 450 839-3671, option 8

Pendant les heures d'ouverture, en cas
de panne d'électricité seulement
Tél. : 450 839-7697

Service de l'administration et du greffe

Josée Favreau, directrice générale
Tél.: 450 839-3671, poste 7610
josee.favreau@st-jacques.org

Julie Leblanc, adjointe administrative
Tél. : 450 839-3671, poste 7612
info@st-jacques.org

Service de l'urbanisme

Charles St-Georges
inspecteur municipal
Tél. : 450 839-3671, poste 7660
urbanisme@st-jacques.org

Jean-Vincent Tanguay
inspecteur municipal
Tél. : 450 839-3671, poste 7661
inspecteur@st-jacques.org

Service des travaux publics

Hugo Allaire, directeur des travaux publics
Tél. : 450 839-7922 | travauxpublics@st-jacques.org

Service des loisirs et de la culture

Tommy Pilotte, technicien en loisirs
Tél. : 450 839-3671, poste 7670 | loisir@st-jacques.org

Service de la comptabilité

Martine Laporte, technicienne en
comptabilité
Tél. : 450 839-3671, poste 7611
comptabilite@st-jacques.org

Danielle Jetté, préposée à la
comptabilité
Tél. : 450 839-3671, poste 7630
service.clientele@st-jacques.org

Service de la perception

Anne-Marie Forest, préposée à l'accueil et à la perception
Tél. : 450 839-3671 | perception@st-jacques.org

Service de sécurité incendie

Daniel Bell, directeur
Tél. : 450 752-9598 | info@st-jacques.org

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

Sylvie Mercier, responsable du service aux abonnés
Tél. : 450 831-2296 | biblio@st-jacques.org

Centre culturel du Vieux-Collège

Tél. : 450 839-3051

Inspecteur canin

1 866 624-8737

L'utilisation du masculin dans ce bulletin est dans le seul but d'alléger le texte.

AVIS IMPORTANT

Les informations véhiculées dans le journal municipal ne remplacent aucunement les textes légaux des différents règlements de la Municipalité de Saint-Jacques. Ces règlements peuvent être sujets à des modifications en tout temps.

La Municipalité de Saint-Jacques se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire
du 8 septembre 2015

BILAN DES DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Honoraires professionnels à Héту-Bellehumeur Architectes inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser à Héту-Bellehumeur Architectes inc. une somme de 10 250 \$ (plus taxes applicables) pour la préparation des plans préliminaires ainsi qu'une partie de plans et devis dans le projet d'agrandissement de la mairie.

Proposition d'honoraires professionnels Soutien technique et supervision de projet

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition d'honoraires professionnels et de services de Beaudoin Hurens pour le volet civil, pour les années 2015 et 2016.

Embauche d'un brigadier scolaire

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Claude Boisvert au poste du brigadier scolaire et d'accepter que monsieur André Robichaud agisse à titre de substitut pour ce même poste.

Raccordement au serveur informatique

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de Solutions IP et de procéder au raccordement du garage municipal le tout selon la proposition d'une somme de 4 331,21 \$ (plus taxes applicables).

Demande de contribution financière - SHÉNA

Il est résolu à l'unanimité d'accepter de verser la somme de 726,12 \$ à la Société d'horticulture et d'écologie de la Nouvelle-Acadie pour l'organisation de l'activité de l'organisme.

Demande de contribution financière - Club de pétanque Saint-Jacques

Il est résolu à l'unanimité d'accepter de verser la somme de 500 \$ au Club de pétanque Saint-Jacques pour l'achat des breuvages lors de la célébration du 25^e anniversaire du Club.

Affectation des dépenses - Ponceau de la rue Sainte-Anne

Il est résolu à l'unanimité d'accepter que l'ensemble des dépenses pour les travaux sur le ponceau de la rue Sainte-Anne soit prévu au fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques et cela pour une période

de 10 ans le tout remboursable dès janvier 2016.

Tarification pour la célébration d'un mariage

ATTENDU QUE le règlement n° 284-2015 prévoit un montant de 263 \$ (plus des frais de 87,25 \$ lorsque le mariage n'est pas célébré à la mairie de Saint-Jacques), le tout plus taxes applicables. Il est résolu à l'unanimité d'accepter que la directrice générale soit rémunérée pour les services rendus à titre de célébrant.

Demande de contribution financière - Moisson Lanaudière

Il est résolu à l'unanimité d'accepter de verser la somme de 100 \$ à Moisson Lanaudière à titre de contribution pour l'année 2015.

Résultats des soumissions - Déneigement et entretien des chemins d'hiver et des immeubles municipaux

Il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre d'Excavation Thériault inc. pour le déneigement et l'entretien des chemins d'hiver et des immeubles municipaux et d'ajouter l'option B (trottoirs) au présent contrat le tout pour une durée de 5 ans et pour une somme de 2 065 555,89 \$ (taxes incluses).

Honoraires professionnels à Solmatech inc.

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la facture et de verser la somme de 4 130 \$ (plus taxes applicables) à Solmatech inc. pour les essais de laboratoire dans le dossier des travaux sur les rues Laurin et des Mésanges.

Travaux d'urgence - Ponceau du chemin du Bas-de-l'Église Nord

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation de Beaudoin Hurens et de procéder avec la méthode la plus avantageuse et la moins coûteuse pour la Municipalité de Saint-Jacques, soit un ponceau en TTOP, pour une estimation budgétaire de 156 208,78 \$ (taxes incluses).

Honoraires professionnels à Les entreprises Michel Maillé

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de Les entreprises Michel Maillé pour les différentes étapes du projet d'achat d'une unité de secours pour le service de sécurité incendie.

BILAN DES DÉCISIONS

Résultat des demandes de prix sur invitation Cueillette des boues à l'usine de traitement des eaux usées 2015-2016-2017

Il est résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de EBI Environnement inc. d'une somme de 37 \$/tonne et de 275 \$/levée pour la cueillette des boues à l'usine de traitement des eaux usées pour les années 2015, 2016 et 2017.

Honoraires professionnels - Travaux sur la rue Laurin

Il est résolu à l'unanimité d'accepter de verser la somme de 5 250 \$ (plus taxes applicables) à WSP Canada inc. pour les services professionnels rendus jusqu'en date du 1^{er} août 2015 dans le projet des travaux sur la rue Laurin.

Appel d'offres pour honoraires professionnels Projet de réfection de l'usine de traitement des eaux usées

Il est résolu à l'unanimité d'accepter que madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, procède à un appel d'offres pour le volet ingénierie dans le projet de réfection de l'usine de traitement des eaux usées (volet du traitement des boues).

Avis de motion – Règlement n° 286-2015

Avis de motion est donné par monsieur François Leblanc, qu'il présentera à une rencontre ultérieure, un règlement afin de modifier les dispositions relatives au règlement d'emprunt n° 286-2015 pour pourvoir à l'achat d'une unité de secours pour le service de sécurité incendie.

Embauche d'un inspecteur municipal

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques et la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé partageront les services du nouvel inspecteur municipal;

Il est résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Jean-Vincent Tanguay à titre d'inspecteur municipal, le tout selon les conditions d'emploi qui sont stipulées à l'intérieur du guide d'emploi de la Municipalité de Saint-Jacques.

Avis de motion – Règlement n° 287-2015

Avis de motion est donné par monsieur Claude Mercier, qu'il présentera à une rencontre ultérieure, un règlement afin de modifier les dispositions relatives à l'article 6 (terme) du règlement 280-2015 portant sur l'augmentation du fonds de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques.

Avis de motion – Règlement n° 288-2015

Avis de motion est donné par monsieur Michel Lachapelle, qu'il présentera à une rencontre ultérieure, un règlement afin de modifier les dispositions relatives à la réfection de l'usine de traitement des eaux usées pour le volet du traitement des boues.

Honoraires professionnels à Les Ateliers Rosy

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la facture et de verser la somme de 6 825 \$ (plus taxes applicables) à Les Ateliers Rosy pour la fabrication des bancs des familles au parc des Cultures.

Révision des honoraires professionnels Agrandissement de la mairie

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de Beaudoin Hurens d'une somme de 21 000 \$ (plus taxes applicables) pour les volets mécanique, électricité et structure dans le projet d'agrandissement de la mairie.

Honoraires professionnels à Beaudoin Hurens

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la facture et de verser la somme de 1 530 \$ (plus taxes applicables) à Beaudoin Hurens pour l'analyse des soumissions du plus bas soumissionnaire conforme dans le projet d'aménagement d'un stationnement municipal au Centre culturel du Vieux-Collège.

Souper tournant de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de 2 billets pour la première édition du souper tournant de la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de Montcalm et que les profits de l'événement seront remis à l'organisme.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale



LE CONSEIL MUNICIPAL

SITUATION FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2015

Article 955 du Code municipal

RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	Budget 2015
REVENUS	
Montants prévus au budget 2015	4 484 070 \$
Montants perçus au 11 septembre 2015	4 374 496 \$
Montants à percevoir au 31 décembre 2015	262 543 \$
Montants pour financement à long terme des dépenses de fonctionnement	- \$
Montant total des revenus prévisibles au 31 décembre 2015	4 637 039 \$
DÉPENSES	
Montants prévus au budget 2015	4 781 492 \$
Montants dépensés au 11 septembre 2015	2 925 413 \$
Montants à dépenser au 31 décembre 2015	1 948 564 \$
Remboursement en capital	274 146 \$
Affectation surplus accumulé	(112 545) \$
Amortissement	(778 693) \$
Remboursement du fonds de roulement	93 767 \$
Dépense en activité d'investissement	220 777 \$
Montant total des dépenses prévisibles au 31 décembre 2015	4 571 429 \$
SURPLUS PRÉVISIBLE POUR L'ANNÉE 2015	65 610 \$

NOTE : Ces chiffres sont une analyse sommaire et approximative de la situation financière en cours et seront vérifiés à la fin de l'exercice financier, au 31 décembre 2015.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

MAIRE	
Rémunération	14 477.88 \$
Allocation	7 238.88 \$
CONSEILLER ET CONSEILLÈRE	
Rémunération	4 826.16 \$
Allocation	2 413.08 \$
MAIRE	
Rémunération MRC	13 523.29 \$
Allocation MRC	6 761.40 \$

COMMENTAIRES :

À ce jour, l'état des dépenses et des revenus nous laisse prévoir **un excédent de 65 610 \$**, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015. Ce surplus s'explique principalement par des revenus supplémentaires de la taxe foncière et des droits de mutation.



LE CONSEIL MUNICIPAL

LES PRINCIPAUX PROJETS RÉALISÉS EN 2015

Infrastructures

- Ouverture d'un nouveau quartier résidentiel (rues Laurin et des Mésanges)
- Asphaltage des rues Dugas et Gaudet
- Remplacement des ponceaux (rue Sainte-Anne et chemin du Bas-de-l'Église Nord)
- Aménagement du stationnement municipal au Centre culturel du Vieux-Collège
- Début de la réfection de l'usine de traitement des eaux usées (volet traitement des boues)
- Agrandissement de la mairie
- Installation des bancs des familles au parc des Cultures

Nouveaux événements

- Premier Symposium des arts au parc des Cultures (sculptures monumentales)
- Tournage de l'émission La Petite Séduction
- Premier Oktoberfest au parc des Cultures

Embellissement

- Création d'un nouveau parc (coin des rues Gaudet et Houle)
- Agrandissement et repositionnement de la Place l'abbé François-Lanoue
- Ajout d'un jardin zen pour enfants (style labyrinthe) au parc des Cultures

Loisirs et familles

- Création d'un Skate Park dans l'ancienne patageoire au parc Aimé-Piette
- Adoption d'une politique de parité et d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les secteurs de la vie municipale

AVIS :

La réunion pour l'adoption du budget 2016 sera tenue **le mercredi 16 décembre 2015, à 19 h**, à la mairie de Saint-Jacques, au 16, rue Maréchal à Saint-Jacques.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions ou si vous désirez de plus amples informations, il nous fera plaisir de vous répondre.

Déposé le 2 novembre 2015

Pierre La Salle
Maire



URBANISME & RÉGLEMENTATION

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° 289-2015 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage n° 55-2001.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, de ce qui suit :

1. QUE lors de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Jacques tenue le 2 novembre 2015, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 289-2015 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage numéro 55-2001, tel qu'amendé.
2. QUE le projet de règlement numéro 289-2015, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de **l'assemblée publique qui sera tenue le 16 novembre 2015, à dix-huit heures trente (18 h 30)**, à la salle du conseil municipal de la mairie située au 16, rue Maréchal, à Saint Jacques. Lors de cette assemblée publique seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
3. QUE le projet de règlement numéro 289-2015 peut-être consulté au bureau de la mairie de Saint-Jacques, au 16, rue Maréchal, à Saint-Jacques, durant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-Jacques, ce 4^e jour de novembre 2015.

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement n° 290-2015 modifiant certaines dispositions du règlement de construction n° 57-2001 relatives à l'abrogation de la nécessité de fournir des plans de construction signés et scellés par un ingénieur pour une fondation sur pieux vissés.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, de ce qui suit :

4. QUE lors de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Jacques tenue le 2 novembre 2015, le conseil municipal a adopté, par résolution, le projet de règlement numéro 290-2015 ayant pour effet de modifier le règlement de construction numéro 57-2001, tel qu'amendé.
5. QUE le projet de règlement numéro 290-2015, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors de **l'assemblée publique qui sera tenue le 16 novembre 2015, à dix-huit heures trente (18 h 30)**, à la salle du conseil municipal de la mairie située au 16, rue Maréchal, à Saint Jacques. Lors de cette assemblée publique seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
6. QUE le projet de règlement numéro 290-2015 peut-être consulté au bureau de la mairie de Saint-Jacques, au 16, rue Maréchal, à Saint-Jacques, durant les heures habituelles d'ouverture.

Donné à Saint-Jacques, ce 4^e jour de novembre 2015.



URBANISME & RÉGLEMENTATION

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Jacques, à sa rencontre du 14 octobre 2015, a pris connaissance d'une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme et a émis une recommandation au conseil municipal.

La demande porte sur l'immeuble situé sur le lot 3 025 267, portant le numéro civique 14, rue de Marcel-Lépine. En effet, suite à la réception d'une demande de permis pour l'agrandissement du bâtiment principal sur ce lot, il a été constaté que l'implantation de l'agrandissement du bâtiment empiète dans la marge arrière de 10 mètres.

Donc, afin de régulariser la situation projetée, une dérogation mineure doit être obtenue par le propriétaire de cette résidence. Plus spécifiquement, la demande de dérogation mineure consiste à autoriser que l'implantation de l'agrandissement du bâtiment empiète jusqu'à 91 centimètres dans la marge arrière.

Le Conseil rendra sa décision à la séance du 7 décembre 2015, à la mairie de Saint-Jacques, 16, rue Maréchal, Saint-Jacques, le tout selon les dispositions du règlement municipal en vigueur.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Jacques, ce 4^e jour du mois de novembre de l'an deux mille quinze

Josée Favreau, g.m.a
Directrice générale



RAPPEL | Neige et glace (Règlement n° 266-2015, article 5)

5.1 Le fait pour un propriétaire, un occupant ou un entrepreneur en déneigement de déposer, souffler ou déverser sur un immeuble public ou sur une autre propriété que la sienne de la neige ou de la glace constitue une nuisance et est prohibé.

5.2 Le fait pour un propriétaire, un occupant ou un entrepreneur en déneigement de déposer, souffler ou déverser de la neige ou de la glace dans un rayon d'un (1) mètre d'une borne d'incendie constitue une nuisance et est prohibé.

5.3 Le fait pour un propriétaire ou occupant de créer, de permettre ou de tolérer un amoncellement de neige ou de glace de façon à nuire à la visibilité pour les piétons ou les véhicules automobiles constitue une nuisance et est prohibé.

5.4 Il est interdit à toute personne de projeter ou déposer sur la voie publique de la glace ou de la neige provenant de son terrain ou de sa propriété ou de celle dont il assume le déblaiement, ce fait constituant une nuisance

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE



La prudence est de mise avec les appareils de chauffage d'appoint



La technologie a beaucoup évolué, les nouveaux appareils de chauffage d'appoint sont beaucoup plus sécuritaires et efficaces. Il est peut-être temps de remplacer votre vieille chaufferette et de vérifier vos connaissances sur la sécurité liée à l'utilisation de ces appareils.

LA SÉCURITÉ

- N'entreposez pas de matériaux combustibles, comme du papier, de l'essence, des produits chimiques, de la peinture, des chiffons ou des produits de nettoyage, à proximité d'un chauffage d'appoint;
- Évitez de mettre des vêtements ou d'autres matériaux inflammables sur le foyer ou près de celui-ci;
- N'entreposez pas et n'utilisez pas d'essence ou d'autres liquides ou produits dégageant des vapeurs inflammables à proximité d'un chauffage d'appoint;
- Dans le cas d'un appareil à air pulsé, glissez une serviette dessous avant de le déposer sur un tapis.

UNE ZONE DE DÉGAGEMENT

- Assurez-vous que l'air circule librement jusqu'à l'appareil de chauffage;
- Dégagez la zone autour de l'appareil de tout objet susceptible de gêner le passage;
- Maintenez une distance libre d'au moins un mètre entre les appareils portatifs et les matériaux combustibles tels que meubles, papiers, tentures ou draperies.

UN APPAREIL SOUS SURVEILLANCE

- Ne laissez pas un appareil de chauffage d'appoint sans surveillance;
- Fermez l'appareil si vous quittez la maison ou si vous allez au lit;
- Gardez l'appareil hors de portée des enfants;
- N'oubliez pas que les chaufferettes d'appoint sont conçues pour un usage temporaire.



POUR LES APPAREILS DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

- Assurez-vous que la chaufferette électrique porte le sceau d'un organisme d'homologation reconnu comme CSA ou ULC;
- Les appareils de chauffage d'appoint doivent être munis :
 - d'un interrupteur ou d'un disjoncteur qui fermera automatiquement l'appareil en cas de surchauffe;
 - d'un interrupteur qui fermera automatiquement l'appareil s'il se renverse;
- N'utilisez pas de chaufferette électrique dans un espace humide ou dans un endroit où l'appareil pourrait recevoir de l'eau, comme dans la salle de bain ou la salle de lavage;

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

- Branchez la chaufferette directement dans une prise de courant. Évitez l'utilisation de rallonges;
- Ne coupez jamais la protection de mise à la terre de la fiche électrique;
- Utilisez le calibre de fusible approprié.

POUR LES APPAREILS DE CHAUFFAGE AU GAZ ET AU MAZOUT

Ces appareils devraient être utilisés seulement à l'extérieur, sauf si les gaz d'échappement sont adéquatement dirigés vers l'extérieur. Pour un usage domestique, les appareils électriques sont plus sécuritaires.

- Confiez l'installation et la vérification annuelles (à l'automne) de l'appareil de chauffage au gaz ou au mazout et du système de ventilation à un entrepreneur en chauffage qualifié;
- Nettoyez ou remplacez fréquemment le filtre de l'appareil de chauffage pendant la saison de chauffage;
- Installez le réservoir de mazout à au moins 1,8 mètre de la fournaise;
- Nettoyez ou faites nettoyer régulièrement les compartiments de réglage, les brûleurs et les tuyaux de circulation d'air de l'appareil;
- Remplacez l'écran de sécurité après l'entretien du foyer avant de remettre l'appareil en marche;
- N'utilisez pas un foyer au gaz avec des portes de verre si le verre est fendu ou brisé;
- Ne nettoyez pas le foyer pendant qu'il fonctionne ou qu'il est encore chaud et assurez-vous qu'il ne peut démarrer pendant l'entretien;
- N'utilisez pas de produits nettoyants abrasifs et lisez toujours les instructions du fabricant avant de nettoyer les éléments en verre du foyer;
 - Laissez refroidir une chaufferette au kérosène avant d'en refaire le plein, à l'extérieur du bâtiment, loin de toute source de chaleur;
 - Utilisez le type de carburant approprié à l'appareil et remplissez au niveau recommandé;
 - Prévoyez un apport d'air frais suffisant lorsque l'appareil est en fonction, en laissant, par exemple, une fenêtre entrouverte;
 - Ne faites rien brûler dans un poêle au gaz;
 - Installez un avertisseur de monoxyde de carbone dans la pièce où se trouve l'appareil de chauffage au gaz ou au mazout.



ENFIN...

- Assurez-vous que des avertisseurs de fumée sont installés à chaque étage, y compris le sous-sol. Il doit y en avoir un dans le corridor, près des chambres;
- **AYEZ UN EXTINCTEUR PORTATIF ET SACHEZ VOUS EN SERVIR.**

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

LE CHAUFFAGE AU BOIS

L'utilisation des appareils de chauffage au bois comme chauffage d'appoint est populaire, surtout depuis la crise du verglas. Il faut donc être bien informé des risques inhérents à l'usage de ce type d'appareil. D'ailleurs, c'est durant les mois d'hiver que les feux de cheminée sont les plus fréquents.



FAIRE UN BON ACHAT

- Vérifiez si votre municipalité a réglementé l'utilisation des appareils de chauffage au bois (poêles ou foyers). Certaines municipalités vont jusqu'à les interdire;
- Vérifiez si le sceau de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) ou de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (É.-U./EPA) apparaît sur l'appareil que vous voulez acquérir. Ces appareils certifiés réduisent de façon marquée les émissions polluantes de fumée et de cendre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison;

DES PROFESSIONNELS POUR INSTALLER ET INSPECTER

- Faites installer le foyer ou le poêle à bois ainsi que la cheminée par un professionnel;
- Faites inspecter le foyer et la cheminée au moins une fois par an par un professionnel, idéalement avant le début de la saison froide;
- Faites inspecter la cheminée si le mur derrière le poêle à bois devient chaud;

DU BON BOIS BIEN ENTREPOSÉ

- Choisissez du bois dur, comme le chêne, l'érable ou le hêtre. Il doit être sec depuis au moins six mois. Pour savoir s'il est bien sec, vérifiez la présence de larges fissures aux extrémités des bûches;
- Entrez les cordes de bois dehors, loin de la maison;
- Couvrez les bûches afin de les protéger des intempéries. Le bois humide nuit à la combustion et augmente les dépôts de crésote;
- Entrez seulement quelques brassées de bois à la fois. Conservez-les loin du foyer ou du poêle à bois;

BIEN BRÛLER POUR LIMITER LES DÉPÔTS DE CRÉOSOTE

- Utilisez du bois de qualité et sec. Le bois vert augmente la formation de crésote;
- Brûlez du bois fendu en bûches de petite taille. Elles brûleront plus proprement, formant moins de crésote;
- Faites brûler peu de bûches à la fois;
- Faites entrer assez d'air dans l'appareil à combustion pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et produisant moins de fumée. De plus, les flammes ne dégageront pas de produits toxiques;
- La crésote est un dépôt formé par la fumée. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Seul un bon ramonage peut l'éliminer;



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

LE RAMONAGE POUR ÉLIMINER LA CRÉOSOTE

- Faites ramoner la cheminée par un professionnel à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil; sinon, au moins une fois par an, préférablement au printemps, car les dépôts de créosote laissés dans la cheminée, combinés au temps chaud et humide de l'été, entraînent la corrosion des pièces d'acier et augmentent la formation de bouchons de créosote.
- À l'automne, examinez votre cheminée, à l'aide d'un petit miroir, afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.);
- Ne tentez pas de mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la créosote. Toute la maison pourrait y passer;
- Ne vous fiez pas aux bûches ou aux additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la créosote alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 à 90 %.

UN APPAREIL UTILISÉ DE FAÇON SÉCURITAIRE

- Ne brûlez que des bûches. Évitez tout autre combustible tel que du bois traité ou peint, du plastique et d'autres déchets. Les produits toxiques qu'ils dégagent augmentent la formation de créosote et peuvent vous empoisonner;
- N'utilisez pas d'essence, de kérosène ou un allume-barbecue pour démarrer un feu;
- Cessez l'utilisation de l'appareil si le verre de la porte est fendu ou brisé;
- Utilisez toujours le pare-étincelles lorsque vous brûlez du bois;
- Éloignez les objets combustibles de l'appareil;
- Assurez-vous que les matériaux du sol et du mur près de l'appareil sont non combustibles;
- Assurez-vous que la maçonnerie et les joints à l'intérieur du foyer sont intacts;
- Assurez-vous que les pierres réfractaires à l'intérieur de votre poêle à bois sont entières et que le joint d'étanchéité de la porte n'est pas fendu ou incomplet;
- Assurez-vous qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaît sur la cheminée extérieure;
- Installez les décorations de Noël ou d'Halloween loin des appareils de chauffage. Ne suspendez pas d'objets au linteau du foyer comme des bas de Noël. Ils pourraient prendre feu.

D'AUTRES PRÉCAUTIONS IMPORTANTES

- **Jetez les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tous matériaux combustibles, car elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures;**
- **Installez un avertisseur de fumée et un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) dans le corridor, près des chambres à coucher;**
- **Installez un avertisseur de fumée à tous les étages de la demeure, y compris le sous-sol;**
- **Installez un avertisseur de CO près du foyer ou du poêle à bois.**



**SI LE FEU PREND DANS LA CHEMINÉE...
Fermez la clé. Sortez immédiatement.
Composez le 9-1-1 de chez un voisin.**

LOISIRS & CULTURE

INFORMATION : Tommy Pilotte, technicien en loisirs | loisir@st-jacques.org | 450 839-3671, poste 7670

Le **SKATE PARK** est maintenant ouvert au parc Aimé-Piette!

Avec l'aide d'un spécialiste en structure pour Skate Park, l'ancienne patageoire que certains ont déjà utilisée autrefois a été adaptée afin d'en faire une aire de jeu destinée à la pratique du skateboard.

Bien entendu, il est PRIMORDIAL de respecter certaines règles lors de l'utilisation de celui-ci.

RÈGLEMENTS

- La pratique de la planche à roulettes et autres dans ce parc est à vos propres risques; soyez-en avisés;
- Le port du casque protecteur est **OBLIGATOIRE**; le port d'équipement de protection des genoux, coudes et poignets est **FORTEMENT RECOMMANDÉ**;
- Seuls les planches à roulettes, BMX, patins à roues alignées et trottinettes sont permis dans ce parc;
- Il est strictement interdit d'apporter des contenants de verre sur le site, ainsi que d'y consommer de l'alcool ou des drogues;
- Le site est non recommandé aux enfants de moins de 10 ans, s'ils ne sont pas supervisés;
- Il est interdit aux spectateurs de circuler dans l'aire de pratique;
- Il est interdit de fréquenter le parc en dehors des heures d'ouverture de celui-ci soit de 9 h à 23 h;
- En cas d'urgence ou de blessures graves, composez immédiatement le 911;
- Le respect des autres usagers (peu importe leur niveau d'habileté) du parc est primordial; aucun écart de conduite ne sera toléré;
- En cas de dommage sur la surface de roulement, en aviser le bureau de la Municipalité situé au 16 rue Maréchal ou par téléphone au 450 839-3671;
- Les modules et la surface de roulement ne doivent pas être utilisés en cas de dommages constatés, d'accumulation d'eau ou de débris;
- Toute personne qui ne respecte pas les règlements mentionnés ci-dessus pourra être expulsée du site.

Soyez respectueux!

GRATUIT

CONTE ET COMPTINE AVEC ÉVELINE
Samedi 7 novembre à 10 h à la mairie de
Saint-Jacques
Les dragons et les chevaliers

Samedi 5 décembre à 10 h à la mairie de
Saint-Jacques
Le Noël des lutins



LOISIRS & CULTURE

INFORMATION : Tommy Pilotte, technicien en loisirs | loisir@st-jacques.org | 450 839-3671, poste 7670



Bouteille-o-thon SCOUTS

7 et 8 novembre

Les scouts de Saint-Jacques organisent, les 7 et 8 novembre prochains, une collecte de bouteilles et de canettes vides, sur le territoire de Saint-Jacques.

Si vous ne pouvez pas être présents, laissez vos bouteilles et canettes dans un sac de plastique, visible de la rue, identifié aux scouts et ils s'en occuperont.

Chaque année, ce Bouteille-o-thon permet au groupe Scout de payer une partie des camps aux jeunes scouts. L'an dernier ceux-ci ont pu participer à leurs deux camps tout à fait gratuitement. Merci encore d'encourager nos jeunes.

Le Mouvement scout est toujours actif

En effet, grâce à nos animateurs hors pair, la colonie de Castors est remplie au maximum de sa capacité et même plus! C'est si beau de voir ces petits scouts dynamiques et enjoués!

Concernant les animateurs... Ils ne sont que trois.

Vous aimeriez vous joindre à l'équipe d'animation ?

Vous êtes amateur de plein air?

Vous croyez dans la protection de l'environnement? Vous vous considérez comme un citoyen du monde? Vous avez voyagé?

Vous avez envie de vous investir pour créer un monde meilleur?

Vous pensez que vous apporterez une valeur ajoutée à l'expérience des jeunes?

Vous avez simplement envie de jouer dehors?

Si vous avez répondu «Oui!» à l'une de ces questions, vous pourriez joindre les 5 073 bénévoles de l'Association des scouts du Canada!

Pas besoin d'expérience, juste de la disponibilité, de l'énergie et un soupçon de patience! Pour ce qui est du reste, tout s'apprend en animant. Des formations sont également disponibles gratuitement. Si l'envie vous prend de vous impliquer, de partager de beaux moments avec des enfants, de découvrir le scoutisme, vous n'avez qu'à communiquer avec Myriam Ricard le plus tôt possible afin d'avoir de plus amples renseignements.

INFORMATION : Myriam Ricard, présidente | 450 839-9034



LOISIRS & CULTURE

INFORMATION : Tommy Pilotte, technicien en loisirs | loisir@st-jacques.org | 450 839-3671, poste 7670

La fête des bénévoles

(J.L.) C'est le 4 octobre dernier qu'avait lieu le brunch des bénévoles à Saint-Jacques. Chaque année, les organismes ont l'occasion de remercier un bénévole qui s'est particulièrement démarqué au cours de l'année.

C'est sous le thème de l'harmonie que les membres du conseil municipal ont assuré le service du déjeuner. Par la suite, notre maître de cérémonie, monsieur Tommy Pilotte, technicien en loisirs, a invité les représentants de chaque organisme à venir adresser un petit mot à leur bénévole de l'année. L'émotion était palpable...

« Le thème cette année est inspirant et rappelle la **gamme** d'émotions que nous ressentons à voir ces bénévoles œuvrer avec générosité, disponibilité et dévouement auprès de nos concitoyens. Être bénévole est un geste à la **portée** de tous! Chaque bénévole représente une **note** importante de cette **symphonie**. C'est grâce à nos leaders « **métronomes** » que les bénévoles s'activent en suivant le **tempo** et en gardant le **rythme** sans relâche. Avec le **rythme** de notre société, les bénévoles savent **composer** et bien **jouer** avec leur horaire. Ce matin, nous sommes fiers de rendre hommage à l'ensemble de nos bénévoles qui collaborent en **harmonie** au succès de notre municipalité. Félicitation à tous nos bénévoles lauréats qui ont été sélectionnés cette année. »

Pierre La Salle, maire

BRAVO À TOUS LES RÉCIPENDAIRES

Madame Gisèle Racette (Chorale de l'église)
Monsieur Roland Guilbault (Paroisse Notre-Dame-de-l'Acadie)
Madame Georgette Bellavance (Résidence Nouvelle-Acadie)
Madame Linda Sicard (Groupe Entraide et Amitié Saint-Jacques)
Madame Renée Puzé (Club Fadoq de l'Amitié de Saint-Jacques)
Madame Angélique Garceau, monsieur Nathan Garceau,
monsieur Zachary Bolduc et monsieur Étienne Bolduc (Comité des Fleurons)
Monsieur François Perreault (Comité de jumelage Vergt/Saint-Jacques)
Monsieur Roland Beauséjour (Chevaliers de Colomb)
Monsieur Alain Beaulieu (Fêtes gourmandes de Lanaudière)
Madame Alice St-Amour (Horeb Saint-Jacques)
Madame Marie-Jeanne Dupuis (Les Petits Pas Jacadiens)
Monsieur Robert Bélanger (SHÉNA)
Monsieur Stéphane Paré (Association de soccer de la Nouvelle-Acadie)
Monsieur Serge Leblanc (Service de sécurité incendie)
Madame Jeannine Pichette (Héma Québec)
Monsieur Jean-Philippe Gaudet (Scouts de Saint-Jacques)

Bravo et mille mercis

Un merci spécial aux membres du comité organisateur :

Mesdames Sophie Racette, Anne-Marie Forest, Danielle Jetté et messieurs Tommy Pilotte et Michel Lachapelle





Bibliothèque

Marcel-Dugas

PASSION LECTURE

CD et DVD achetés en 2015

Tony Bennett & Lady Gaga; Cheek to cheek
Michel Legrand; comédies musicales
La reine des neiges; musique du film
Plaza Francia; A new tango song book
I don't like classical music, but I like this
Rossini: **Il barbiers di Siviglia**
Varies-splendour of the pipes (cornemuse)
Fred Pellerin; Plus tard qu'on pense
De temps Antan; Ce monde ici-bas
Angèle Dubeau; Blanc
Daniel Clarke Bouchard; Scènes d'enfants
Starmania; opéra rock
Don juan; succès du spectacle
Karim Diouf; musique du monde
Marie-Nicole Lemieux : Lettres de madame Roy à sa fille
Le chant de Sainte Carmen de la Main;
d'après la pièce de Michel Tremblay
DVD : Notre-Dame de Paris

Semaine des bibliothèques publiques du Québec

Notre gagnante du tirage est madame Manon Blain.

Félicitations et merci de participer au succès de la bibliothèque

Tirage de Noël

(du 16 novembre au 16 décembre)

Nous convions tous les abonnés de moins de 15 ans à venir emprunter des livres et à participer à notre tirage du temps des Fêtes. Les gagnants seront connus le jeudi 17 décembre prochain.

Bonne chance à tous!

Notre dernière rencontre de l'année a eu lieu le 21 octobre dernier et ce fût une soirée très réussie. Nous remercions tous les participants. La date de notre prochaine soirée sera mentionnée dans Le Jacobin de décembre. Nous vous rappelons que vous êtes tous invités à venir partager vos coups de cœur littéraires.



HORAIRE RÉGULIER

Lundi 14 h à 20 h | Jeudi 14 h à 20 h
Mardi 14 h à 18 h | Samedi 10 h à 12 h



La bibliothèque c'est gratuit!



VOS ORGANISMES



ACTIVITÉS DU CLUB FADOQ



Club FADOQ Saint-Jacques
Lanaudière

SOUPE ET DESSERT DE L'AMITIÉ

Quand : Mardi 17 novembre à 10 h 15
À 10 h 30 : Conférence contre l'abus et la fraude en collaboration avec la Fadoq régionale.

Où : Centre culturel du Vieux-Collège
(50, rue Saint-Jacques)

Note : Apportez votre sandwich

SOIRÉE DE DANSE EN LIGNE MENSUELLE

Quand : Vendredi 20 novembre à 20 h

Où : Centre culturel du Vieux-Collège
(50, rue Saint-Jacques)

SOUPER DE NOËL

Quand : Samedi 28 novembre à 18 h

Où : Gymnase de l'école Saint-Louis-de-France
(4, rue Beaudry)



Fondation
québécoise
du cancer

Du soutien au quotidien

Collecte de fonds pour la Fondation québécoise du cancer

Lors de la collecte de fonds du 3 octobre dernier, organisée par le Club Fadoq pour la Fondation québécoise du cancer, nous avons amassé la somme impressionnante de 2 089 \$. Merci à tous les généreux donateurs.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QU'EN DÉCEMBRE, NOUS PRENDRONS RELÂCHE À COMPTER DU 13 DÉCEMBRE, ET CE JUSQU'AU MERCREDI 6 JANVIER.



Les séances d'activités physiques s'adressent aux personnes de 50 ans et plus (membres Fadoq ou non). Ces activités ont comme objectifs de :

- Favoriser la remise en forme;
- Maintenir les capacités physiques existantes;
- Conserver l'autonomie.

Les séances ont lieu tous les mercredis de 9 h 15 à 10 h 30 au Centre culturel du Vieux-Collège (50, rue Saint-Jacques). Ce programme, créé par Kino-Québec, permet à des animateurs de faire bouger les aînés gratuitement de façon sécuritaire tout en s'amusant!

JEUX PROVINCIAUX FADOQ

Ces jeux ont eu lieu les 16 et 17 septembre 2015 à Victoriaville. Plusieurs membres du Club Fadoq de l'Amitié Saint-Jacques ont participé à ces jeux. Félicitations aux trois équipes qui se sont démarquées.

Médailles d'or :

- **Pétanque :** Clarisse Lemarbre, Jean-Guy Grégoire, Raymond Samson
- **Marche prédiction en équipe :** Rita Brisson, Andrée Sicard, Lise Sicard-Lafontaine, Céline Déry

Médaille d'argent :

- **Marche prédiction en équipe :** Céline Granger, Mariette Forest, Ninon-Rose Gagné, André Riopel

Félicitations!

VOS ORGANISMES



INFORMATION ET RÉSERVATION :

450 839-7717 | info@horebsaintjacques.com

122, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques • Tél. : 450 839-7717

www.horebsaintjacques.com

Maison de ressourcement, d'évangélisation et d'accompagnement

Spirituel et religieux :

Messe précédée du chapelet

Jedus 5-12-19-26 de 16 h15 à 17 h

24 heures d'adoration devant le St-Sacrement

Jedui 19 (9 h) au Vendredi 20 (9 h)

Psychosocial par AccèsSimple :

Relaxation et méditation 1 /

Analyse transactionnelle / Les 5 blessures

Mardis 3-10-17-24 de 19 h à 21 h

Art-thérapie 1 / L'estime de soi 1

Mercredis 4-11-18-25 de 19 h à 21 h

Les accords toltèques /

Les émotions par l'approche émotivo rationnelle

Jedus 5-12-19-26 de 19 h à 21 h

Groupes qui nous visitent :

Rencontre chrétienne / Cursillo espagnol /

Associés des Sœurs de Saint-Anne /

Évangélisation des Profondeurs :

Vendredi 6 au dimanche 8

Intensif - Bill et Bob / Cursillo Joliette

(Retrouvailles) : Vendredi 13 au dimanche 15

Chambre de commerce de la MRC de

Montcalm : Mardi 24

Intensif - Un pas de plus :

Vendredi 27 au dimanche 29

Cours d'anglais par l'AREQ :

Jedus 5-12-19-26 / 9h à 16h30

(*Inscription obligatoire)

Cordiale bienvenue aux étudiants du Collège Esther-Blondin qui viennent tous les jours de la semaine pour vivre dans nos locaux une activité de danse.

Services offerts : Accompagnement, hébergement avec repas, location de locaux, traiteur, boutique, chapelle et oratoire d'adoration ouverts tous les jours de 9 h à 17 h



**CHEVALIERS
DE COLOMB**
CONSEIL n° 3074 SAINT-JACQUES

8 novembre et 13 décembre

DÉJEUNERS COMMUNAUTAIRES | SERVIS DE 8 H À 12 H - 4 \$

Prochains déjeuners qui auront lieu au Centre culturel du Vieux-Collège
50, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques, QC, J0K 2R0

INFORMATION : Roland Beauséjour | 450 839-2871

COMPTOIR VESTIMENTAIRE

Vêtements usagés et neufs

Quand : Les mercredis de 13 h à 16 h et de 19 h à 20 h 30

Où : Au sous-sol de l'église de Saint-Jacques



VOS ORGANISMES



SOCIÉTÉ D'ORNITHOLOGIE DE LANAUDIÈRE

Voici nos activités à venir. Vous pouvez trouver tous les détails de nos conférences et sorties sur notre site.

C.P. 339, Joliette, Qc, J6E 3Z6
www.sollanaudiere.com • info@sollanaudiere.com

Dimanche 8 novembre – La migration d'automne, c'est à Mandeville que ça se passe!

Daniel Coderre, vous convie à une sortie ornithologique autour du lac Mandeville et du lac Maskinongé et d'autres petits coins secrets. Le lieu et l'heure de rassemblement : le stationnement de la Municipalité de Mandeville, 162 rue Desjardins vers 9 h 30 (en face du dépanneur). Le départ s'effectuera à 9 h 45. Apportez jumelles, lunette d'approche et votre lunch ou de quoi grignoter. L'activité se terminera vers 15 h. Prière de vous inscrire auprès de Daniel Coderre à l'adresse courriel suivante : dan_cod@hotmail.com ou par téléphone au 450-835-0727 afin qu'il puisse vous contacter en cas d'annulation.

Mercredi 11 novembre – Conférence par Michèle Amyot :

Le Panama, endroit féérique pour observateurs, photographes ou amants de la nature.

Tout comme le Costa Rica, le Panama est riche en faunes variées et la nature y est surdimensionnée. La conférencière, photographe-nature et ornithologue, vous amènera en voyage dans la région de Gamboa au Panama et à quelques endroits accessibles autour, à l'aide de ses récits, anecdotes et photos. C'est un paradis pour les colibris, si petits, mais si attachants. Informations, trucs, conseils et nature, pour un voyage futur ou virtuel. Lieu : 34, 1^{re} Avenue à Notre-Dame-des-Prairies à 19 h, entrée par l'escalier sur le côté gauche de l'édifice. Le coût d'entrée est de 2 \$ pour les membres et de 4 \$ pour les non-membres.

Samedi 28 novembre – Sortie aux rapaces dans la région de Saint-Barthélemy.

Raymond Piché et Bertrand Dumont nous amèneront en excursion afin de trouver les rapaces dans la région. Cette excursion se fait en covoiturage et le rendez-vous est fixé à 9 h 45, à la porte d'entrée du restaurant McDonald situé au 1 040 avenue Gilles Villeneuve à Berthierville. La sortie se terminera vers 15 h. Apportez vos radios bidirectionnelles, vos jumelles et votre lunch. Prière de vous inscrire auprès de Raymond Piché à picray44@gmail.com afin qu'il puisse vous contacter et vous aviser en cas d'annulation ou changement au niveau de la logistique. En cas de mauvais temps, la sortie sera remise au lendemain.

INSCRIPTION :

Luc Foisy | (450) 759-8987

«Câl» la veillée des vous!
Gagnez un musicien et un «câleur» dans votre veillée du jour de l'An!
Veillée de danse rassembleuse et dévoilement des gagnants : 21 novembre au Centre communautaire Crabtree à 19 h 30
Info : www.lespetitspasjacadiens.com • www.fb.com/veilleesdedanse • 450 397-2313

CONCOURS GRATUIT
Je participe pour participer 14 novembre

Mobilisation 40^e
17^h
14 novembre 2015
Cabaret de la savane / Saboteur à Saint-Alexis
Points de vente :
Librairie René-Martin à Joliette (198, rue Saint-Viateur),
et au Privilège (8, rue Saint-Jacques) à Saint-Jacques.
Réservation obligatoire.
Information : www.lespetitspasjacadiens.com ou 450 397-2313

40 ans 40s*
Cocktail • Souper • Veillée de danse
Fidèle Beaumont (saxophone) • Sébastien Laporte (piano)
Suzanne Maréchal (guitare) • Jean-François Bernier (batterie)
*enfant de 12 ans et moins 25 \$

Les Petits Pas Jacadiens
Président d'honneur : Bernard Landry



INFORMATION

Mercredi 25 novembre Dernière cueillette des objets encombrants de l'année 2015

Le mercredi 25 novembre prochain aura lieu la dernière cueillette des encombrants pour l'année 2015. Ce sera la dernière occasion avant le printemps de vous débarrasser de vos électroménagers, matelas et autres gros meubles.

Vous aurez la possibilité de mettre des poubelles et des sacs, en plus de votre bac roulant.

ACCEPTÉ



Bacs roulants



Mobilier et électroménagers
exempts de gaz réfrigérant



Sacs et poubelles en vrac

Matières acceptées pour les déchets :

Bacs, poubelles et sacs

Matières acceptées pour les encombrants :

Déchets solides d'origine résidentielle qui excèdent 1,5 mètre ou qui pèsent plus de 25 kilogrammes.

Exemple : mobilier, appareil ménager, tapis, meuble, matelas, évier, bain, cuisinière, réfrigérateur (sans halocarbure), air climatisée (sans holocarbure), laveuse, sècheuse, réservoir d'huile vide, téléviseur.

REFUSÉ



Matériaux de construction



Résidus domestiques
dangereux (RDD)

Matières refusées :

Matériaux de construction, RDD, sac de résidu vert, appareil refroidissant qui contient encore des holocarbures, matière recyclable, matière putrescible, tout ce qui ne peut être mis dans un camion standard par 2 employés.

Collecte de feuilles et de gazon - 12 novembre

Le jeudi 12 novembre prochain, nous vous invitons à mettre vos sacs de feuilles près du bac brun. L'entrepreneur collectera sans limites tous les sacs en plastique ou en papier. Pour les semaines suivantes, les feuilles devront être disposées uniquement dans le bac brun.

Réduction de la fréquence de collecte des matières organiques

Prenez note que pour la saison hivernale, la collecte des matières organiques sera moins fréquente à raison d'une fois par mois, de décembre à mars.

STATIONNEMENT

En vertu du Règlement n° 207-2010, la Municipalité de Saint-Jacques a autorisé la Sûreté du Québec à appliquer le règlement concernant le stationnement. ARTICLE 19 : STATIONNEMENT D'HIVER :

Il est interdit de stationner un véhicule routier et lourd sur les chemins publics entre minuit et 6 h du 1^{er} novembre au 15 avril inclusivement.

Et ce, sur tout le territoire de la municipalité. Toute personne qui contrevient aux dispositions mentionnées ci-dessus est passible d'une poursuite et des pénalités rattachées audit règlement.